VENTES ANNUCES

[illegible]

Le [illegible] plus élevé du marché payé pour [illegible] Agricoles et de Hérin. Assurance [illegible] Crocodile, Cal. Stern, rue Pauline 52. 26 juin—1 sep.

DEMANDES

CUISINIÈRE.—On désire une cuisinière pour aller à la Baie St-Louis. S'adresser immédiatement au No 94, rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 23juin—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Hermann Curtius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,792—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Caroline H. Curtius, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juin—26—juil 1 5

Succession de George F. Baumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,930—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Catherine Nungesser, veuve de feu George F. Baumann et Joseph Baumann, exécuteurs conjoints dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juin—26—juil 1 5

Succession de Hugh Ford.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,257—Division B—Attendu que Robert O. Davey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hugh Ford, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 juin—18 23 27

Succession de James Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,251—Division C—Attendu que Regina Kauffman, veuve de James Dillon, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu James Dillon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 juin—23 27—2 juil

Succession de H. A. Bourgeois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,802—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Amède Abadie Bourgeois, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—17 21 26

Succession de Susan Y. Strange, femme de Newell Tilton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 27,866—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Newell Tilton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 juin—21 26 30

Succession de John Jackson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,806—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte-rendu présenté par John R. Fleton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 juin—17 21 26

Succession de Joseph Wessing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,695—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Elizabeth Wessing, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 juin—18 23 27

Succession de Jacob Huber et Johanna Kimmela sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 33,243—Division C—Attendu que Albert Huber a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Huber et Johanna Kimmela, sa femme, tous les deux décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 juin—17 21 26

AVIS AUX CRÉANCIERS.

Levesque et Jourdan vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 25,296—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Bernard Meyer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juin—26—juil 1 5

A. Carrière & Sons vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 11,816.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Walter D. Denégre, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
Juin—23 27—2 juil

Joaquim Sambola vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,786.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John R. Fleton, syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—19 24 28

Jas. Tierney vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31 847—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Bernard Meyer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—19 24 28

Wm. Baumgartner vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,726—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Elizabeth Wessing, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 juin—18 23 27

E. W. Troegel vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,651—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles F. Riceland, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—19 24 28

Jas. Carroll vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,270—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles F. Riceland, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—19 24 28

[illegible]

[illegible]

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

LA L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été ensuite continuée faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

[illegible]

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 14 JUILLET 1891,

—GROS LOT:—

$300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	300,	30,000
100 Lots de	200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100,		99,900
9,134 Lots se montant à		$1,054,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les Clubs, 55 fractions de billets à $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresser à PAUL CONRAD,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Sociétés d'Etat. Les autorités postales néanmoins continuent à lirer toutes lettres OBÉDIANCES adressées à Paul Conrad; mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à toutes agents de localités après chaque tirage en bonnes mains, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892; ainsi qu'il est décidé par la Législature de l'Etat ci-dessus, le président l'élection qui aura lieu conformément au dit ordre de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, qui sera prochaine dédiée dans environ deux mois après le 1er janvier 1892, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1892.

Il y a tant de [illegible] inférieures et malhonnêtes [illegible] qui nous pouvons compter [illegible]

[illegible]

Avis aux Créanciers

Département du Trésor,

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency)

Washington, D. C., 9 juin 1887

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 92 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. Lebreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il en sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires sont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont ces noms suivent n'ont par reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency)

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	300,	30,000
100 Lots de	200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100,		99,900
9,134 Lots se montant à		$1,054,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les Clubs, 55 fractions de billets à $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresser à PAUL CONRAD,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Sociétés d'Etat. Les autorités postales néanmoins continuent à lirer toutes lettres OBÉDIANCES adressées à Paul Conrad; mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à toutes agents de localités après chaque tirage en bonnes mains, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892; ainsi qu'il est décidé par la Législature de l'Etat ci-dessus, le président l'élection qui aura lieu conformément au dit ordre de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, qui sera prochaine dédiée dans environ deux mois après le 1er janvier 1892, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1892.

Il y a tant de [illegible] inférieures et malhonnêtes [illegible]

[illegible]

VENTES PAR LE SHERIF.

Succession de Daniel Darms.

No 32,590—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—JEUDI, 2 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la cour ci-dessus, Division E, daté le 29 mai 1891 et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Un lot de meubles de maison contenus dans le local, coin de l'avenue Napoléon et de la rue Baronne.

2° Six vaches et deux veaux.

3° Le bon vouloir, etc., des affaires ou dettes auparavant par le défunt.

4° Trois actions du German Mens Singing & Beusyolent Association.

5° Un droit de membre dans le Inter State Fire Association.

Conditions—Comptant.

21 juin—21 22—juil 1 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIS COTTAGES DOUBLES

—ET DE—

Beaux terrains convenables pour y bâtir

—DANS—

Une localité de résidences de choix

—ET—

Un quartier qui prend de valeur rapidement.

Nos 206, 208, 210, 212, 214 et 216

AVENUE NAPOLEON,

Entre les rues Carondelet et Baronne.

Placements d'argent de premier ordre et demeures.

SUCCESSION DE DANIEL DARMS.

No 32,590—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—JEUDI, 2 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la susdite Cour, Division E en date du 29 mai 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le beau cottage-résidence en bois, Nos 214 et 216 Avenue Napoléon, en coin Sud-est de la rue Baronne, dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Napoléon, la rue Jonn, Carondelet et la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro deux (2) du plan dressé par le dit Pilié, et mesurant 30 pieds de façade sur la rue Baronne, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de 150 pieds, plus ou moins, entre lignes parallèles.

La susdite propriété décrite est splendidement située du côté ombragé d'une des plus larges avenues de la ville, adjacente à l'avenue St-Charles; chars, églises, marchés et écoles dans un quartier prenant de valeur continuellement, s'enjolivant rapidement grâce aux améliorations qui s'y poursuivent et s'y achèvent par l'érection de plusieurs nouvelles et belles résidences. Il n'est pas de meilleure localité pour placer son argent, capitaux engagents et pour l'établissement de demeures respectables.

5° Le bon titre indivis du droit, titre et intérêt en et à un certain quart de terre dans le Septième District de cette ville, désignée sur le cadastre ancien plan de Carrollton comme l'No 129 original, maintenant les Nos 307 et 324 du nouveau plan de la ville, compris entre les rues Camboune, Jefferson, Newton et Dublin, et mesurant par le nouveau plan comme suit: 300 pieds de façade sur Newton; 300 pieds 2 pouces de façade sur Dublin; 652 pieds de façade rue Camboune et 655 pieds 2 pouces de façade rue Jefferson, entre lignes égales et parallèles, mesure américaine, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, à l'option des acquéreurs, la partie à crédit, s'il en est, sera représentée par des billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets. Pour la propriété décrite en cinquième lieu, comptant.

Les acquéreurs seront requis d'assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication et ils seront au moment de la vente 10 pour cent comptant du prix d'achat.

Les actes de vente parderant W. O. Hart, notaire aux frais des acquéreurs.

6 juin—6 13 20 27—4 11 indet

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Propriété pour résidence dans le Premier et le Sixième District. Coin sud-est des rues Perdido et Howard.

ET

Coin des rues Constance et Bordeaux.

No 32 873—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédéral, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Collège, Baltimore et Prytanée, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Baltimore, sur une profondeur et façade à la rue Chestnut et sur l'autre ligne de profondeur de cent vingt pieds et forme l'encoignure des rues Baltimore et Chestnut.

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portent le numéro municipal 224 rue Baltimore.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 juin—22 29—6 13 20 25 juil

Vente d'intérêt dans une propriété du Troisième District.

Prosper Bonnet vs. Célestin Dufaux

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,084—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Faubourg Livaudais, Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro Un de l'îlet borné par les rues Deslonde, Troisième, St-Patrick et St-David; conformément à un plan dressé par A. de Young, le 26ème jour de février 1862 et déposé à l'étude de Hugh Maddox, ancien notaire en cette ville, conformément au plan numéro deux. Le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de deux-cent-quinze pieds, entre lignes parallèles, au pied américain. Le lot numéro Un forme l'encoignure des rues Troisième et St-David.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 juin—17 24—juil—1 8 15 18

VENTES PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Graciannette vs. Joseph Cazanhon. No 3,529.

TROISIÈME COUR DE CITÉ, Paroisse d'Orléans—Ensuite d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de Cité, Paroisse d'Orléans, je vendrai à l'encan le JEUDI, 23 juillet 1891, à midi, à la maison de Cour rue Villeré, entre Seguin et Bartholomey, à Algier, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Cinq lots de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet Nos 2, borné par les rues Newton et Orléans, Fourchée et Tavernon Peterson, et désigné par les Nos 28, 29, 30, 31 et 32 et mesurant chaque 20 pieds 5 pouces de façade sur Newton sur 115 pieds de profondeur, acquis par Joseph Cazanhon de Norbert Trépagier, par un acte parderant A. Ducatel, daté le 20 septembre 1861. Enregistré au Bureau des Hypothèques, livre 97, folio 378.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. C. MURPHY,
Constable, Sixième Cour de Cité.
21 juin—21—juil—1 8 15

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par effectuer un partage d'une Propriété de valeur améliorée dans le Premier District. Dans le quartier des affaires de gros.

W. S. Benedict versus Nicholas Burke, exécuteur testamentaire et ala.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,886—En vertu d'un jugement rendu le 1er juin 1891 et signé le 5 juin 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée, Commerce, Poydras et Lafayette, mesurant vingt-un pieds deux pouces de façade à la rue Nouvelle-Levée, vingt-un pieds deux pouces de face à la rue Commerce sur cent trente-deux pieds de profondeur sur le côté vers la rue Lafayette et cent trente pieds quatre pouces de profondeur sur l'autre ligne parallèle, plus ou moins, et faisant face dans le fond à une allée de 4 pieds 11 pouces de large en commun au dit lot et à d'autres et ouvrant sur St-Louis. Sa proximité des brasseries et des chantiers de bois du Vieux Bassin assure à cette propriété une occupation constante et des revenus réguliers. Un nantissement de première classe pour un petit capital.

Conditions—La moitié en plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un an de crédit par billet garanti par hypothèque et loi de vendeur, portant 5 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1891 et fera un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

L'acte de vente parderant W. O. Hart, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 juin—6 13 20 27—juil 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 10 rue Carondelet—SAMEDI, 27 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. E. D. King, dans la succession de Warren Payne, No 32,509 et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, dans la succession de Minerva Payne, femme de Warren Payne, No 32,506, juges de la Cour Civile de District, Divisions B et C pour la paroisse d'Orléans, les deux ordres sont datés le 21 mai 1891, la propriété décrite ci-après à savoir:

Le cottage résidence en bois, Nos 414 et 416 rue Tremé, en coin Sud-est de la rue Baronne, dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Gravier et Commercial Place, dans la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tremé, Sixième, St-Patrick et St-David; conformément à un plan dressé par A. de Young, le 26ème jour de février 1862 et déposé à l'étude de Hugh Maddox, ancien notaire en cette ville, conformément au plan numéro deux. Le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de deux-cent-quinze pieds, entre lignes parallèles, au pied américain. Le lot numéro Un forme l'encoignure des rues Troisième et St-David.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 juin—17 24—juil—1 8 15 18

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par effectuer un partage d'une Propriété de valeur améliorée dans le Premier District. Dans le quartier des affaires de gros.

W. S. Benedict versus Nicholas Burke, exécuteur testamentaire et ala.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,886—En vertu d'un jugement rendu le 1er juin 1891 et signé le 5 juin 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée, Commerce, Poydras et Lafayette, mesurant vingt-un pieds deux pouces de façade à la rue Nouvelle-Levée, vingt-un pieds deux pouces de face à la rue Commerce sur cent trente-deux pieds de profondeur sur le côté vers la rue Lafayette et cent trente pieds quatre pouces de profondeur sur l'autre ligne parallèle, plus ou moins, et faisant face dans le fond à une allée de 4 pieds 11 pouces de large en commun au dit lot et à d'autres et ouvrant sur St-Louis. Sa proximité des brasseries et des chantiers de bois du Vieux Bassin assure à cette propriété une occupation constante et des revenus réguliers. Un nantissement de première classe pour un petit capital.

Conditions—La moitié en plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un an de crédit par billet garanti par hypothèque et loi de vendeur, portant 5 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1891 et fera un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

L'acte de vente parderant W. O. Hart, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 juin—6 13 20 27—juil 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 10 rue Carondelet—SAMEDI, 27 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. E. D. King, dans la succession de Warren Payne, No 32,509 et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, dans la succession de Minerva Payne, femme de Warren Payne, No 32,506, juges de la Cour Civile de District, Divisions B et C pour la paroisse d'Orléans, les deux ordres sont datés le 21 mai 1891, la propriété décrite ci-après à savoir:

Le cottage résidence en bois, Nos 414 et 416 rue Tremé, en coin Sud-est de la rue Baronne, dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Gravier et Commercial Place, dans la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tremé, Sixième, St-Patrick et St-David; conformément à un plan dressé par A. de Young, le 26ème jour de février 1862 et déposé à l'étude de Hugh Maddox, ancien notaire en cette ville, conformément au plan numéro deux. Le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de deux-cent-quinze pieds, entre lignes parallèles, au pied américain. Le lot numéro Un forme l'encoignure des rues Troisième et St-David.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 juin—17 24—juil—1 8 15 18

VENTES PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif du bateau à vapeur Grover Cleveland.

Southern National Bank of N. O. vs John D. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,008—En vertu d'un ordre de Vente, daté du 16 juin 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Le bateau à vapeur Grover Cleveland, ensemble avec tout son équipement, attirail, installations, meubles, etc., etc., comme il se trouve maintenant dans le fleuve Mississippi, rive droite, à peu près deux lieues au bas du débarcadère du bac du Second District.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juin—17 24—juil 1 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

**